

Avancements de grades 2025 ou le recul quand on avance

La CFTC rappelle que l'avancement de grade est l'évolution normale de la carrière d'un agent dans son cadre d'emploi.

Exemple : Adjoint administratif proposé au d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

La Métropole a fait des choix pour la carrière de ses agents. Cela s'appelle les lignes directrices de gestion.

Elles sont en théorie à négocier mais, à la Métropole de Lyon, elles sont imposées contre l'avis de tous les syndicats.

Une mécanique complexe et non transparente permet aux délégations de nommer qui ils veulent parfois même contre l'avis de l'encadrement direct. Ces derniers sont donc décrédibilisés sur leurs postes.

En effet, le poids en point des directions est notablement supérieur à celui de la carrière et de l'ancienneté de l'agent.

Nous ne sommes pas d'accord d'autant plus que seuls 25 ans d'ancienneté sont comptés au maximum.

La position de la CFTC est inchangée. Avançons vers un ratio à 100 % et mobilisons les encadrants pour qu'ils argumentent les refus d'avancement.

C'est une économie pour la Métropole.

Cette année nous aurons encore des avancements de grade par morceau. Les raisons invoquées sont, soit parce que nous n'avons pas les quotas suffisants, soit parce que les résultats de concours et examens arrivent soi-disant trop tard.

Exemple : les collègues techniciens n'ont pas eu d'avancement plusieurs années de suite, faute de quota puis, faute de résultat d'examen arrivé tardivement.

N'oublions pas les encadrants qui disposent d'outils en ligne et webinaires pour se former et s'informer sur Comète dans l'espace dédié. Bon courage à eux dans cette période incertaine !

La CFTC demande à ce que les cas classiques soient réglés dès que possible puis, dès que les résultats des examens et concours début octobre sont connus, que les collègues avec leurs réussites soient pris en compte.

Une intersyndicale se forme sur ce thème.

Et si on osait dynamiser la carrière à la Métropole ? Enfin, la marche avant après la marche arrière !